

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRÉSENTS (29) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. BARAUDON, GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN, Mme BRARD.

POUVOIRS (10) :

Mme RABUSSIÉ, mandant a pour mandataire M. ABELIN
Mme AZIHARI, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. DUMAS, mandant a pour mandataire Mme BRAUD
M. BRAILLARD, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MIS
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme LEBORGNE, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY
M. AUDEBERT, mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Modification des tarifs de l'Accueil de Loisirs Municipal

L'Accueil de Loisirs Municipal accueille les enfants de 3 à 14 ans durant les mercredis, petites vacances et grandes vacances. Sur ces périodes, les enfants peuvent être présents à la demi-journée (avec ou sans repas), et en journée complète. Les tarifs prennent en compte le rythme de ces fréquentations.

Conformément aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, pour un accueil à la journée complète, la tarification correspond à une amplitude d'ouverture de 12h30, pour un accueil à la demi-journée, la tarification correspond à une amplitude d'ouverture de 6h00 et pour un accueil à la demi-journée avec repas, la tarification correspond à une amplitude d'ouverture de 7h00.

A compter du 1er janvier 2017, il est proposé de réévaluer les tarifs et d'appliquer une augmentation sur la base de l'évolution du coût de la vie soit 0,4 %.

Par ailleurs, dans le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Municipal (ALM) il est prévu que lorsqu'un enfant pour des raisons de santé uniquement ne peut prendre un repas préparé par l'Unité de Production Culinaire (UPC), son responsable légal lui fournit un repas de substitution.

A ce titre, un tarif spécifique est alors proposé aux familles lorsque l'enfant est présent à la journée ou à la demi-journée avec repas fourni par la famille.

VU la délibération n° 16 du conseil municipal du 2 décembre 2014 relative aux tarifs de l'Accueil de Loisirs Municipal de l'année 2015,

VU la délibération n°7 du Conseil Municipal du 7 juillet 2011, relative à la modification du tarif en cas de repas fourni par les parents pour des raisons médicales,

CONSIDERANT la nécessité de réévaluer les tarifs des prestations concernant l'Accueil de Loisirs Municipal, afin de les ajuster à l'évolution du coût de fonctionnement de la structure,

CONSIDERANT que le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Municipal prévoit, pour raisons médicales uniquement, l'accueil d'enfants dont les responsables légaux fournissent les repas,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

1°) qu'en période de vacances scolaires estivales, il est demandé aux parents un acompte de 2€ par jour et par enfant à l'inscription.

2°) d'appliquer les tarifs ci-dessous de l'Accueil de Loisirs Municipal à compter du 1^{er} janvier 2017, en tenant compte du dispositif ALOE de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2016

n° 13

page 3/5

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	CHATELLERAULT					
	Tarifs 2016			Proposition tarifs 2017		
	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille
QF1 -de 300€						
Journée	6,84	3,75	3,09	6,87	3,75	3,12
½ journée avec repas	4,24	1,88	2,36	4,26	1,88	2,38
½ journée	3,42	1,88	1,54	3,43	1,88	1,55
QF2 de 301€ à 513€						
Journée	6,84	2,5	4,34	6,87	2,5	4,37
½ journée avec repas	4,96	1,25	3,71	4,98	1,25	3,73
½ journée	3,42	1,25	2,17	3,43	1,25	2,18
QF3 de 514€ à 699€						
Journée	7	1,25	5,75	7,03	1,25	5,78
½ journée avec repas	5,68	0,63	5,05	5,7	0,63	5,07
½ journée	3,5	0,63	2,87	3,51	0,63	2,88
QF4 de 700€ à 913€						
Journée	7,83	-	7,83	7,86	-	7,86
½ journée avec repas	6,77	-	6,77	6,8	-	6,8
½ journée	3,92	-	3,92	3,94	-	3,94
QF5 de 914€ et +						
Journée	11,3	-	11,3	11,35	-	11,35
½ journée avec repas	9,23	-	9,23	9,27	-	9,27
½ journée	5,65	-	5,65	5,67	-	5,67

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	HORS CHATELLERAULT					
	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille
	QF1 -de 300€					
Journée	7,54	3,75	3,79	7,57	3,75	3,82
½ journée avec repas	4,59	1,88	2,71	4,61	1,88	2,73
½ journée	3,78	1,88	1,9	3,8	1,88	1,92
QF2 de 301€ à 513€						
Journée	7,54	2,5	5,04	7,57	2,5	5,07
½ journée avec repas	5,31	1,25	4,06	5,33	1,25	4,08
½ journée	3,78	1,25	2,53	3,8	1,25	2,55
QF3 de 514€ à 699€						
Journée	7,79	1,25	6,54	7,82	1,25	6,57
½ journée avec repas	6,07	0,63	5,44	6,09	0,63	5,46
½ journée	3,9	0,63	3,27	3,92	0,63	3,29
QF4 de 700€ à 913€						
Journée	11,3	-	11,3	11,35	-	11,35
½ journée avec repas	8,51	-	8,51	8,54	-	8,54
½ journée	5,65	-	5,65	5,67	-	5,67
QF5 de 914€ et +						
Journée	14,16	-	14,16	14,22	-	14,22
½ journée avec repas	10,66	-	10,66	10,7	-	10,7
½ journée	7,08	-	7,08	7,11	-	7,11

3°) - de différencier les tarifs ci-dessous de l'Accueil de Loisirs Municipal, en cas de fourniture de repas par les parents à compter du 1^{er} janvier 2017, en tenant compte du dispositif ALOE de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2016

n° 13

page 4/5

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	CHATELLERAULT					
	Tarifs 2016			proposition tarifs 2017		
	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille
QF du 1er/09 au 31/12/2014						
QF1 -de 300€						
Journée	6,41	3,75	2,66	6,44	3,75	2,69
½ journée avec repas	3,81	1,88	1,93	3,83	1,88	1,95
QF2 de 301€ à 513€						
Journée	6,11	2,5	3,61	6,13	2,5	3,63
½ journée avec repas	4,24	1,25	2,99	4,26	1,25	3,01
QF3 de 514€ à 699€						
Journée	6,37	1,25	5,12	6,4	1,25	5,15
½ journée avec repas	5,05	0,63	4,42	5,07	0,63	4,44
QF4 de 700€ à 913€						
Journée	7,17	-	7,17	7,2	-	7,2
½ journée avec repas	6,11		6,11	6,13		6,13
QF5 de 914€ et +						
Journée	10,58	-	10,58	10,6	-	10,6
½ journée avec repas	8,51		8,51	8,54		8,54

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	HORS CHATELLERAULT					
	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille	Tarif en euros	Participation ALOE	Part famille
	QF du 1er/09 au 31/12/2014					
QF1 -de 300€						
Journée	7,11	3,75	3,36	7,14	3,75	3,39
½ journée avec repas	4,16	1,88	2,28	4,18	1,88	2,3
QF2 de 301€ à 513€						
Journée	6,82	2,5	4,32	6,85	2,5	4,35
½ journée avec repas	4,59	1,25	3,34	4,61	1,25	3,36
QF3 de 514€ à 699€						
Journée	7,16	1,25	5,91	7,19	1,25	5,94
½ journée avec repas	5,44	0,63	4,81	5,46	0,63	4,83
QF4 700€ à 913€						
Journée	10,64	-	10,64	10,68	-	10,68
½ journée avec repas	7,84		7,84	7,87		7,87
QF5 de 914€ et +						
Journée	13,43	-	13,43	13,48	-	13,48
½ journée avec repas	9,93		9,93	9,97		9,97

— 4°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Cette recette sera imputée sur la ligne budgétaire 421.2/7067/5220.

Transmis

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2016

n° 13

page 5/5

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 21 DEC. 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

